



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1894

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 21 décembre 2020, le **Règlement numéro 1894 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la ville pour l'année 2021**

Ce règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2021.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il est disponible pour consultation, sur notre [site Internet](#) et peut être consulté à l'hôtel de ville tel que prévu par la loi.

Donné à Cowansville, ce 22 décembre 2020.

(S) Brigitte Chabot

La greffière adjointe,
Brigitte Chabot